

MaG⁹arennes

MAGAZINE MUNICIPAL

N°5
MAI 2021

Aménagement du quartier de La Naubert

Lancement de la viabilisation p.2

Zoom sur ...

Le Cercle de la Paix
p.5

L'info

Aides à la plantation
des haies
p.7

Vivre aux Garennes

Sentiers
de randonnée
p.8

Les Garennes
sur Loire



— DOSSIER —

Aménagement du quartier de la Naubert

UN QUARTIER RÉSIDENTIEL POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

L'accueil d'une nouvelle population constitue un impératif pour la commune. De nouveaux arrivants et notamment de jeunes ménages permettront de pérenniser les écoles, la vie associative, les commerces et les équipements publics.

Le programme proposé comporte environ 113 logements avec 56 % de logements individuels libres et 44% de logements groupés, intermédiaires ou semi-collectifs.

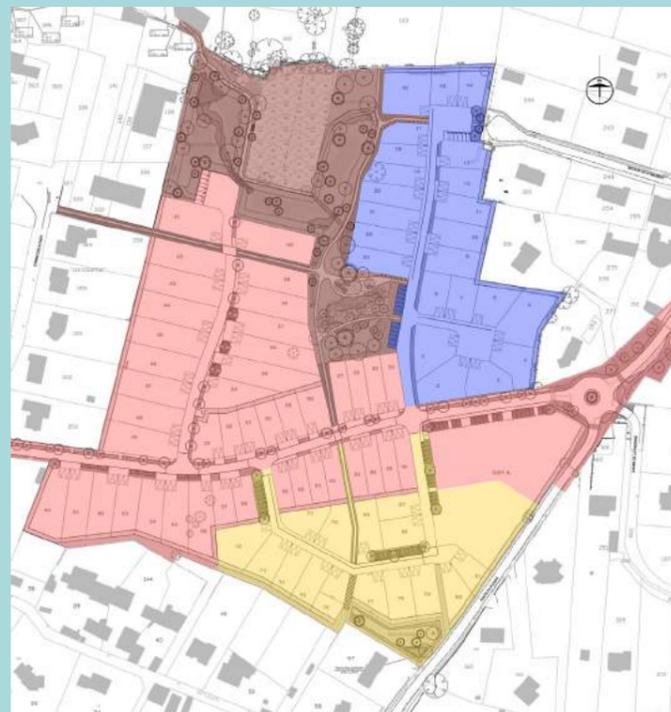
Parallèlement, la création de logements sociaux permettra de répondre aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui s'appliquent à la commune nouvelle avec l'obligation d'accroître son parc locatif social pour atteindre 20 % de logements sociaux sur la commune.

Il est donc prévu de créer environ 28 % de logements locatifs sociaux dans ce projet, soit 32 logements et 7 % de logements en accession sociale soit 8 logements.

L'aménagement de la totalité du site est envisagé sur une période de l'ordre de 5 à 10 ans à travers 2 à 3 tranches d'aménagements.

Pour tout renseignement, contacter la mairie au : 02 41 91 90 09

-  TRANCHE 1
Chemin de traverse et voirie secondaire Ouest
-  TRANCHE 2
Voirie secondaire Nord Est
-  TRANCHE 3
Voirie secondaire de bouclage Sud



« Je me réjouis de voir enfin ce projet d'urbanisation sortir de terre après plus de dix années de démarches administratives. C'est pour notre commune l'espoir d'offrir à de nouvelles familles l'opportunité de s'installer sur son territoire et de conforter ainsi le développement de nos écoles, nos commerces et notre vie associative. »

Jean-Christophe Arluison, Maire des Garennes-sur-Loire

Préservation DES ESPACES NATURELS

La conservation, autant que possible, des éléments de patrimoine (murs en schiste) et des éléments paysagers déjà structurants sur le site (bosquets arborés, arbres) a permis la préservation d'une partie de la zone d'aménagement en zone verte. La zone la plus sensible (zone humide et frênaie au Nord) ne sera pas aménagée et les arbres remarquables (Cormiers) ainsi qu'une grande partie du boisement central seront maintenus.

Parallèlement, une gestion différenciée de ces espaces sera mise en œuvre. Certains espaces seront maintenus en "espace naturel" avec une faible fréquence des tontes, type de gestion favorable à la biodiversité végétale et animale.

La constitution d'une bande végétale (haie bocagère) en frange des parcelles mitoyennes avec les riverains en dehors de la zone d'aménagement est prévue.

Les voies d'accès ont parallèlement été pensées pour privilégier les déplacements doux (piétons et cyclistes). Le traitement paysager interne de la zone mettra en valeur l'effort porté sur la qualité des espaces publics.

Ainsi, sur les 7,3 ha de l'opération :

- 40 % sont consacrés à la préservation des espaces naturels, l'aménagement des espaces paysagers, bassins de rétention des eaux pluviales ainsi que l'aménagement de l'ensemble des espaces publics du quartier.
- Les 60 % restants correspondent aux espaces cessibles, vendus sous forme de lots libres de constructeurs (63 parcelles), de programme individuel groupé (10 maisons) et de programmes confiés aux bailleurs sociaux (40 logements locatifs et accession sociale).

Planning DES AMÉNAGEMENTS

La viabilisation du site comprend la réalisation de l'ensemble des travaux de voirie, réseaux, bassins de rétention, d'espaces verts et installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futures entreprises à l'intérieur de l'opération.

L'entreprise de travaux public ayant obtenu le marché "voirie et assainissement" a débuté les travaux d'installation du chantier, le nettoyage du bassin de rétention et la pose des collecteurs d'assainissement. Cette première phase se poursuivra jusqu'à l'été.

Une seconde phase interviendra après la réalisation des constructions et comprendra la pose des bordures et des candélabres, les revêtements définitifs des chaussées et des trottoirs, l'aménagement des espaces verts.

Commercialisation DE LA PREMIÈRE TRANCHE

Cette 1^{ère} tranche prévoit la commercialisation de 75 logements dont :

- 25 logements individuels libres de constructeurs de 338 à 778 m² environ (surface avant bornage) avec une moyenne de 627 m² environ,
- 32 logements intermédiaires locatifs sociaux,
- 8 maisons individuelles en accession sociale,
- 10 maisons individuelles groupées en accession privée.



EN
Quelques
CHIFFRES



4 840 000 €
d'investissements HT

dont 100 000 €
de participation de la commune



113 logements



32 logements sociaux



40% d'espaces verts

Les échos du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 AVRIL 2021

Demande de subvention

Dans le cadre du projet de rénovation et de remise aux normes des équipements sportifs, l'Agence Nationale du Sport est susceptible de verser une subvention de 422 610 € soit 20% du montant total des travaux estimé à 2 113 050 € HT. Les travaux commenceront au cours du 2^e semestre 2021.

« C'est le sport de l'élu local d'aller chercher des subventions ! »

Jean-Christophe ARLUISON, Maire

Eclairage du stade des Garennes

Afin d'éclairer le terrain d'honneur du stade, des travaux d'extension de l'éclairage public seront réalisés pour un montant de 79 294,83 € dont 59 471,13 € à la charge de la commune. Le reste sera pris en charge par le SIEML (voir le chiffre du mois ci-dessous).

Dénomination d'une nouvelle voie

Lors de la création de l'ouvrage sous la RD 748 au Bois Planté, une nouvelle voie a été créée. Elle est dénommée "Passage des Orchidées".



Prochain conseil municipal :
lundi 31 mai 2020 à 20 h 30 Espace Aimé Moron

+ d'infos : le compte-rendu complet est disponible sur le site des Garennes-sur-Loire rubrique "MAIRIE" / "Comptes rendus".



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance avait décidé de mettre en place un dispositif d'aides à l'habitat complet pour accompagner l'ensemble des ménages disposant de revenus modestes et très modestes. Le conseil municipal décide de participer au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien et approuve le règlement 2020-2022.

Par ailleurs, sur les dossiers de maintien à domicile, une nouvelle aide renforcée sera proposée pour les ménages créant une unité de vie complète dans leur maison.

Enfin, les ménages réalisant un audit énergétique avec un bureau d'études indépendant pourront solliciter une aide intercommunale, cumulable avec l'aide nationale Mapriménov'.

Qu'est-ce QUE C'EST ?

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Des aides financières pour faciliter la transition énergétique et soutenir la rénovation des logements

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance soutient la rénovation énergétique et l'adaptation des logements sur le territoire avec un programme d'actions et des financements sur la période 2020-2022 : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Les travaux concernés sont :

- La réduction de la consommation énergétique des logements : isolation (murs, combles, isolation extérieure), chauffage, ventilation...
- L'adaptation du logement à la situation de ses habitants : travaux pour le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.
- La réhabilitation de l'ensemble des logements : logement vacant, très dégradé, en voie de dégradation...

Ce service gratuit propose un accompagnement personnalisé, des conseils techniques et des aides financières.

Informations disponibles en mairies



ZOOM SUR...

le Cercle de la Paix

Le bâtiment qui abrite le jeu de boule de fort à Saint-Jean-des-Mauvrets s'agrandit. Les travaux de mise aux normes des sanitaires ainsi que la création d'un local de stockage ont démarré fin avril pour une durée de 3 mois. Jean-Christophe Arluison, maire, a posé symboliquement la première pierre le jeudi 22 avril dernier en présence de Mme Eglantier, présidente de l'association du Cercle de la Paix. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un programme de mise aux normes d'accessibilité sur plusieurs sites.

Bornes de recharges

Participation de la commune

Le SIEML s'est associé aux syndicats d'énergies de Loire Atlantique, de la Mayenne et de la Vendée pour unifier la gestion de l'ensemble de leurs bornes publiques et offrir une qualité de service optimum aux électromobilistes. Avec une exploitation optimisée des bornes en Pays de la Loire et près de 2 200 points de recharge sur sept départements ligériens et bretons, la circulation en voiture électrique devient plus simple. Accessibles 24h/24 et 7j/7 à Juigné-sur-Loire : impasse du Rocher, à Saint-Jean-des-Mauvrets : rue Saint Almand et sur l'aire de co-voiturage de Treillebois sur Saint-Melaine-sur-Aubance.

+ d'infos : www.ouestcharge.fr (carte de l'ensemble des bornes, tarification et inscription)



En bref...

• LOCAL DU HARDAS

Comme vous avez pu le constater les travaux du futur local du Hardas sont à l'arrêt. Le chantier a été stoppé suite à une anomalie technique demandant une expertise.

• FERMETURES DES MAIRIES

Les mairies déléguées seront exceptionnellement fermées au public du jeudi 13 mai au samedi 15 mai inclus en raison du week-end de l'Ascension, ainsi que le samedi 22 mai et le lundi 24 mai pour la Pentecôte. Une permanence est prévue le vendredi 14 mai de 10h à 12h pour les inscriptions électorales uniquement. Merci pour votre compréhension.

• FERMETURE DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque sera fermée du 20 au 22 mai inclus en raison de travaux de finition sur le revêtement de l'entrée. Elle sera également fermée du 22 au 26 juin inclus pour procéder à la fusion des bases de données des 24 bibliothèques de la Communauté de Communes.



• PIÉGEUR AGRÉÉ

Monsieur Florent Cerisier a été agréé par la Préfecture de Maine-et-Loire pour exercer l'activité de piégeage des animaux afin de régulariser les populations animales classées nuisibles.

Les interventions sont gratuites.

+ d'infos : 07 87 54 57 58
Autre piégeur sur la commune :
Monsieur Patrick Agator
au 06 26 93 42 08

LE Chiffre
DU MOIS

25 %

Le SIEML prend en charge 25 % du coût des travaux des réseaux électriques de la commune. C'est un système de centralisation qui fait que les communes adhérentes abandonnent les taxes locales sur les consommations d'électricité au profit du SIEML qui en échange contribue aux dépenses.

3 Questions sur...

LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

Que dois-je faire si je découvre un nid de frelons ?

Il ne faut pas s'approcher du nid, ne prenez pas de risque à détruire le nid vous-même et appelez la mairie au 02 41 91 90 09 pour demander une intervention. Celle-ci sera commanditée par la commune et réalisée par l'Association Sanitaire Apicole Départementale du Maine-et-Loire si le nid est situé à moins de 20 mètres du sol.

Quelles sont les aides ?

Par convention avec l'Association, il est convenu que la commune participera à hauteur de 25 € à la destruction d'un nid chez un particulier. Ce dernier devra alors compléter la participation par un don minimum de 25 €.

Pourquoi faut-il détruire les nids ?

Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce n'est pas une espèce locale. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins importants sur la biodiversité locale. L'espèce non seulement s'est très bien acclimatée, mais elle s'est aussi multipliée, en raison d'un taux de reproduction élevé et à l'absence de prédateurs. Le piégeage de printemps est un moyen actif pour capturer les femelles fécondes.

+ d'infos : labeille49.fr

Solidarité

ABANDON DU PROJET TEEN'S CAR

Le CCAS de Juigné-sur-Loire, puis des Garennes-sur-Loire a entamé une étude pour répondre à une demande récurrente des familles sollicitant davantage d'offres de déplacements pour les jeunes du territoire. Cette demande portait sur l'insuffisance des offres de déplacements, pour les jeunes, par les réseaux scolaires et moyens de transport en commun déjà existants localement. Un groupe d'élus a eu la volonté de résoudre la problématique du transport des jeunes sur la commune et a entamé un long processus de réflexion. Des actions de sondage, des supports d'informations ont été réalisés. Une étude a été menée par des étudiants de l'ISTIA pour amorcer la réflexion de ce covoiturage solidaire pour les jeunes de la commune, nommé Teen's Car.

Ce projet de transport de jeunes mineurs, très complexe (tant sur le plan administratif que juridique) devait être porté par une association (afin de recueillir les justificatifs dont un extrait de casier judiciaire). Face à l'absence d'administrés volontaires pour créer cette association, le CCAS a sollicité la Fédération Familiales Rurales pour la mise en place de ce système de covoiturage via une plateforme internet. Quelques chauffeurs bénévoles se sont mobilisés.

Confronté à l'inertie, au manque de volonté de futurs utilisateurs à fournir ces documents juridiquement obligatoires, à la mise en place de cette application, le nouveau service Teen's Car ne peut voir le jour.

Le financement de ce projet a été porté entièrement par la collectivité.

Malgré un projet innovant, atypique, beaucoup d'énergie et de temps passé par ce groupe d'élus, le CCAS est au regret d'abandonner ce projet Teen's Car.



Point travaux

1 A l'entrée de Saint-Jean-des-Mauvrets, en venant de Juigné-sur-Loire, le panneau avec la flèche "non prioritaire" a été repositionné afin de le rendre plus visible. En complément, un panneau de rappel 50 km/h a été installé au carrefour des Rochelles en sortie.

Les panneaux d'entrées indiquant le hameau de Buchêne ont été changés et de plus, des panneaux limitant la vitesse à 50 km/h ont été posés, rue des Paux d'Ardoise.

2 Les travaux de réfection du sol des terrains de tennis de Juigné-sur-Loire ont démarré.

• TRANSPORT SOLIDAIRE

Après la suspension du service en raison de l'épidémie, le Transport Solidaire est à nouveau proposé.

Un protocole sanitaire strict sera appliqué. Les chauffeurs bénévoles assureront, auprès des personnes, uniquement les déplacements pour se rendre aux rendez-vous au Centre de vaccination Covid de Brissac-Quincé et/ou pour des rendez-vous médicaux impérieux.

GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les réseaux d'éclairage public étant classé comme sensible, le SIEM, à qui la commune a transféré ses compétences dans ce domaine, se doit de procéder à la détection et au géo-référencement de l'ensemble des réseaux d'éclairage public dont il a la charge. C'est l'entreprise ETUDIS qui intervient sur notre territoire entre le 6 avril et le 31 juillet 2021.

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination de Brissac accueille les patients pour une vaccination antiCOVID avec le vaccin Pfizer depuis le 6 avril, au 10 rue du Marin, salle de sports du Marin.

Ils sont accueillis par des équipes de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, des médecins et infirmiers des secteurs de Brissac et des Ponts-de-Cé.

Les patients peuvent maintenant prendre rendez-vous directement en ligne sur Doctolib. Un standard téléphonique reste à leur écoute de 9 h 30 à 18 h au 02 55 03 02 28 pour prendre rendez-vous en direct. Il s'adresse aux patients de plus de 60 ans, de plus de 50 ans avec risque de COVID grave et des professions cibles. N'hésitez pas à rappeler au cours de la journée. En cas d'annulation, possibilité d'envoyer un mail à : vaccination@loirelayonaubance.fr

+ d'infos : www.loirelayonaubance.fr

PROCURATION

Depuis le 6 avril 2021, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure "papier" existante, la nouvelle procédure Maprocuration est largement dématérialisée.

Cette nouvelle télé-procédure, qui repose sur 3 portails Internet, diminue substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs de la chaîne.

+ d'infos : maprocuration.gouv.fr

CAF

Les points d'accueils Caf restent ouverts et les services habituels sont maintenus.

Les allocataires sont reçus uniquement sur rendez-vous physiques ou téléphoniques.

+ d'infos : caf.fr



AIDE À LA PLANTATION DE HAIES

Les haies sont des réservoirs de biodiversité et jouent un rôle fondamental pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la rétention d'eau dans les sols. Le Syndicat Layon Aubance Louets coordonne et prend en charge l'organisation des plantations de haies champêtres sur le territoire avec l'octroi d'une aide de 80 % (HT) du coût de la plantation. Pour bénéficier de l'aide, il faut planter en zone rurale (plein champ ou bordure de voie) sur une longueur de 100 m linéaire minimum.

+ d'infos : Emilie Cailleaud au 06 48 38 76 64 ou par mail : e.cailleaud@layonaubancelouets.fr

Etat civil

NAISSANCES

- Pablo BAUDET BOUHIRON
16/01/2021
- Judyth ISOPE
19/01/2021
- Morondo LELLI
30/01/2021
- Léonard GUILLEBAUD
08/02/2021
- Victoire CAILLEAU RAIMBAULT
11/03/2021
- Oscar COURTIN
26/03/2021
- Louise DENIEUL
27/03/2021
- Pablo BOURGOIS ROBIN
02/04/2021
- Marie-Lou PLOUZANE
02/04/2021
- Margot GUSTIN
03/04/2021
- Elie LE BRAS
05/04/2021

DÉCÈS

- Alain LERONDEL
72 ans - 06/02/2021
- Daniel GARNIER
85 ans - 13/02/2021
- Janine HUBERDEAU
Veuve LHOMMEAU
86 ans - 13/03/2021
- Michel TROTTIER
71 ans - 01/04/2021
- Paulette MESLET
Veuve MAREAU
91 ans - 11/04/2021
- Daniel MORON
68 ans - 12/04/2021

VIGILANCE

La Direction Départementale de la Protection des Populations de Maine-et-Loire appelle à la vigilance les consommateurs, invités suite à un démarchage téléphonique à se rendre dans un magasin de meubles pour retirer un cadeau. Cette pratique commerciale est trompeuse et particulièrement agressive.

+ d'infos : 02 41 79 68 30
ddpp@maine-et-loire.gouv.fr

LES
 MOTS DES
 Enfants

ECOLE ARC EN CIEL

JEUNES CHERCHEURS TESTENT LEURS SENS

A l'occasion du "Congrès des jeunes chercheurs", les enfants de l'école Arc-en-Ciel ont testé quatre de leurs cinq sens grâce à divers ateliers. Voici les écrits de la classe de CM1-CM2 :

L'ouïe : "Cela m'a plu parce que j'ai pu apprendre quelques lettres de morse grâce à des points et des traits."

"J'ai appris que les sons émettent des vibrations. Cela s'entend et se voit à l'œil nu car cela fait bouger des grains de sel ou de sable. La musique, ce sont des vibrations."

"J'ai compris ce qu'était la musique 8D : si vous écoutez cette musique dans un casque, vous allez vous croire à un concert."

L'odorat : "J'ai aimé faire l'atelier de l'odorat parce que j'adore sentir les choses. Cela me donne des sensations bizarres comme me remonter le moral et me sentir bien. Par exemple, l'odeur de la fraise."

Le toucher : "J'ai retenu que le braille était pour les aveugles. Le braille est une écriture en relief pour que lorsqu'on touche, on ressent l'écriture. J'ai pu reconnaître des objets juste au toucher."

"J'ai appris que tous les sens sont presque indispensables. Pour les personnes handicapées, on a trouvé des solutions comme le braille ou le langage des signes."

La vue : "On peut créer des illusions avec la peinture ou le dessin. On peut aussi réaliser un "thaumatrope" : on prend l'image d'un dragon sur une face et celle d'une flamme sur l'autre face, qu'on colle l'une contre l'autre. Si on tourne rapidement les deux images, elles ne font plus qu'une et on voit un dragon cracher une flamme."

"J'ai aimé l'hologramme car c'est une image 3D. On a l'impression de voir cette image sortir de l'écran. On crée une pyramide en plastique transparent, qu'on pose sur une tablette à plat. La tablette projette une image sur les faces de la pyramide."



Sentiers de randonnée

Équipés de brosses, râpes, peinture, adhésifs et grattoirs, les sept bénévoles des Garennes-sur-Loire, missionnés par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, ont terminé le dé-balisage puis le re-balisage des trois sentiers de randonnée de la commune.

Deux mois auront été nécessaires pour réaliser ce travail de terrain suivi par Audrey Bonnier-Boré, adjointe en charge des Espaces verts. Et le travail n'est pas fini, puisqu'une fois par an, ils assureront un entretien.

Les cartes des sentiers de la commune sont vendues au prix d'1 € auprès du supermarché G20 ou bien à l'Office de tourisme de Brissac et téléchargeables sur le site de la commune.

+ d'infos : www.les-garennes-sur-loire.fr / rubrique "Tourisme"



Photo : Françoise Rimbert, Guy Perron, Christine Moreau, Jocelyne Perron, Yannick Barré, Marie-Thérèse Mouret et Sébastien Bonnier (absent sur la photo).

Naturaview

 Une chaîne sur le web
 pour diffuser des films nature

Pour de nombreux réalisateurs, amateurs ou non, il est difficile de se faire représenter dans les médias traditionnels, alors que le talent est souvent au rendez-vous.

C'est de cette expérience qu'est née l'idée de créer une chaîne nature pour diffuser des films gratuitement. François Breaud de l'association "Images et faune sauvage" a porté ce projet.

Avec une charte de qualité définissant le projet comme une alternative aux médias institutionnels, une vingtaine de films sont d'ores et déjà en ligne avec plus de 500 vues en 3 mois.

Les abonnés sont régulièrement prévenus des nouveautés à visionner sur le site internet.

Le festival "Nature et faune sauvage" n'ayant pu être organisé cette année, c'est aussi une parade au rendez-vous manqué en 2021 et une façon de garder pied avec la nature. Alors, bonne visite !

+ d'infos : naturaview.fr



Crédit photo : Louis-Marie Préau

Trail

 Un nouveau site Internet
 pour l'édition 2021 de votre trail

Vous l'avez déjà noté dans vos agendas : la prochaine édition de votre trail Loire&Vignes aura lieu le 5 septembre 2021.

Pour fêter la reprise des activités, nous vous avons concocté un nouveau site plus moderne, plus design, plus fourni, bref, à l'image de cette nouvelle édition que nous vous préparons.

Ce qui ne change pas ? Notre envie de vous retrouver, la même convivialité, des parcours au top, des partenaires toujours présents et des bénévoles dynamiques.

Alors à bientôt !

+ d'infos : www.loireetvignes.fr
 ou par mail : loireetvignes@gmail.com


 LE
 Portrait

 Le Moulin du Pavé
 Un patrimoine à sauvegarder

Moulin-cavier construit vers 1580, il est également nommé "Moulin de Brissac" par sa situation au Nord du fief de Brissac, mais il demeure sur la commune déléguée de Saint-Jean-des-mauvrets.

Rescapé d'un ensemble de 12 moulins à vent rassemblés en moins de 400 m sous la "coulée de vent", il est le plus ancien, le plus grand (16,40 m, hors ailes), le plus complet (avec des bâtiments annexes) et le dernier à produire professionnellement de la farine (arrêt en 1949). C'est également le seul pouvant être restauré en intégralité avec sa hucherolle et ses ailes. Sa construction reflète l'art des bâtisseurs, comparable à celle des cathédrales ! Visible par les 26 000 véhicules et promeneurs qui passent quotidiennement sur les axes de circulations qui le bordent, il est donc un vestige de l'histoire et de la culture de l'Anjou à conserver !

Un projet de sauvegarde et de restauration a été lancé pour le "remettre au vent" tel qu'il apparaît sur les photos du XIX^e siècle. La première phase de stabilisation de la structure a été réalisée pour éviter l'effondrement total, grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine et de la DREAL. Une association a été créée en août 2020 pour promouvoir la restauration de ce monument et, dans le futur, animer ce site exceptionnel pour faire de ce moulin, un espace vivant, ouvert au public avec notamment des expositions et des manifestations culturelles.

+ d'infos et/ou pour adhérer à l'association :
contact@amis-moulindebrissac.fr



EXTRAIT DE

LA LETTRE DU PARC DES GARENNES

LIEU D'AVENIR

Ce petit coin de terre offre une image parfaite du Parc des Garennes. Agréable, dégagé, aéré, l'endroit est dominé par de majestueux pins Laricio. Ces derniers sont confortablement installés sur un monticule d'ardoises au relief délicatement ondulé, riche d'un passé hors du commun. Connue de tous, la "Carrière du Bois Guillou" est propice aux rassemblements, aux regroupements, aux échanges (Ces mots ne sont malheureusement guère d'actualité !). Ainsi, de multiples événements s'y sont réalisés : animations à thème, animations scolaires, animations de groupe, rencontres théâtrales, musicales, fête des 20 ans du Parc...

Au fil du temps, petits et grands, avec bonheur ont foulé ces quelques mètres carrés de terrain, autrefois carrière d'ardoises, zone de stockage de matériaux ou encore terrain de jeux. Aujourd'hui, pour le visiteur, le site constitue un formidable point d'accueil du Parc des Garennes. C'est une ligne de départ orientée vers divers sentiers qui invitent le promeneur à s'engouffrer dans la végétation ligneuse chargée de mystères.

La "Carrière du Bois Guillou" forme donc à la fois un lieu chargé d'Histoire et d'histoires mais également un lieu bigrement tourné vers l'avenir. Accueillant, fédérateur, représentatif, bientôt ce lieu accueillera la Maison du Parc...

Extrait de lettre d'information "Le Garenne" n°132

Pour recevoir la lettre complète, envoyez un mail à : espacenature@les-garennes-sur-loire.fr



DEUX NOUVELLES PLATEFORMES POUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance lance deux nouvelles plateformes numériques d'animation et de développement territorial.

- **Solutions Partage Loire Layon Aubance** est une plateforme de mutualisation de ressources permettant le partage entre entreprises de matériel, locaux, formation, flux de matières, main d'oeuvre... Elle permet aux entreprises, facilement et gratuitement, de créer leur espace, renseigner les ressources disponibles ou recherchées, découvrir celles des entreprises voisines et prendre contact pour convenir d'une éventuelle mutualisation.
- **Emploi Loire Layon Aubance**, plateforme de diffusion d'offres d'emploi du territoire est un nouveau portail qui rassemble les offres d'emploi du territoire depuis plus de 400 sites web. "Guichet unique" de l'emploi du territoire, la plateforme permet la consultation d'offres via un moteur de recherche ainsi que l'accès à un annuaire des partenaires et des entreprises.

+ d'infos :

Emploi et prêt de main d'oeuvre :

Julie Grégoire au 07 88 27 94 81 - julie.gregoire@loirelayonaubance.fr

Partage de matériel, locaux, formations et flux de matières :

Elise Charleux au 06 44 21 18 13

elise.charleux@loirelayonaubance.fr - www.loirelayonaubance.fr

AIDE AUX ENTREPRENEURS

Afin d'éclairer et de renseigner au mieux les entreprises du secteur Loire Layon Aubance sur les aides mobilisables en cette période troublée, une équipe Relance de la Région répond du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, à toutes les questions concernant les dispositifs de soutien régional dont ceux lancés dans le cadre du Plan de relance régional.

Numéro vert : 0 800 04 11 11

+ d'infos :

www.paysdelaloire.fr

Rubrique "Économie et innovation" /

"Covid-19" / Aides aux entreprises

Sur le site internet de la commune, un annuaire recense les commerces et entreprises des Garennes-sur-Loire. N'hésitez pas à signaler, via le formulaire de contact, tout changement souhaité.

EN MAI

A LA DÉCOUVERTE DES PLANTES MÉDICINALES LA MAUVAISE HERBE

Samedi 15 mai, 14 h 00

Les plantes médicinales, ça existe encore ? Accompagnés d'un passionné, venez découvrir leurs secrets et leurs usages, en apprenant à les reconnaître le temps d'une balade agrémentée d'histoires et de légendes. Événement organisé dans le cadre des "Rendez-vous nature en Anjou". Départ : parking des Rochelles à Saint-Jean-des-Mauvrets.

+ d'infos : 06 47 90 84 91

lamauvaiseherbe49@gmail.com

Réservation obligatoire.



EN JUIN

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Dimanche 20 et 27 juin

Par mesures sanitaires, les bureaux de vote seront susceptibles d'être transférés dans les salles de sports Aimé Moron et la Limousine. Inscription sur les listes électorales possible jusqu'au 14 mai 2021. Une permanence est prévue le vendredi 14 mai de 10 h à 12 h à la mairie de Juigné-sur-Loire pour les inscriptions électorales uniquement.

A RETENIR

FÊTE COMMUNALE LES GARENNES-SUR-LOIRE AMA ET J2A

Samedi 28 et Dimanche 29 août

La fête des Garennes-sur-Loire, traditionnellement organisée le dernier week-end de juin sur la place du Hadas, aura lieu cette année le samedi 28 et dimanche 29 août 2021. Le feu d'artifices sera tiré le samedi soir. Le programme de ce week-end sera diffusé dans un prochain numéro du MaG'arennes.

+ d'infos :

www.les-garennes-sur-loire.fr

Bulletin d'inscription du vide-greniers à

télécharger sur le site (rubrique Agenda).



BALADE DANS LE PARC DES GARENNES

"Enquête de plantes" est une balade ludique et interactive pour les petits et les grands. Pour tenter l'aventure, téléchargez l'application Baludik ou scannez ce QR code avec l'appareil photo de votre smartphone et recherchez la balade sur la carte. Ensuite, laissez-vous guider et découvrez les nombreuses richesses floristiques du parc !



LA QUESTION DU MOIS

Pourquoi le conseil municipal a dénommé la Route Départementale 748 "passage des Orchidées" au Bois Planté ?

Cette connotation végétale est liée à la présence d'une station d'Orchidées qui aura été préservée lors des travaux d'aménagements.

Plante vivace, l'Ophrys abeille est rare et menacée.

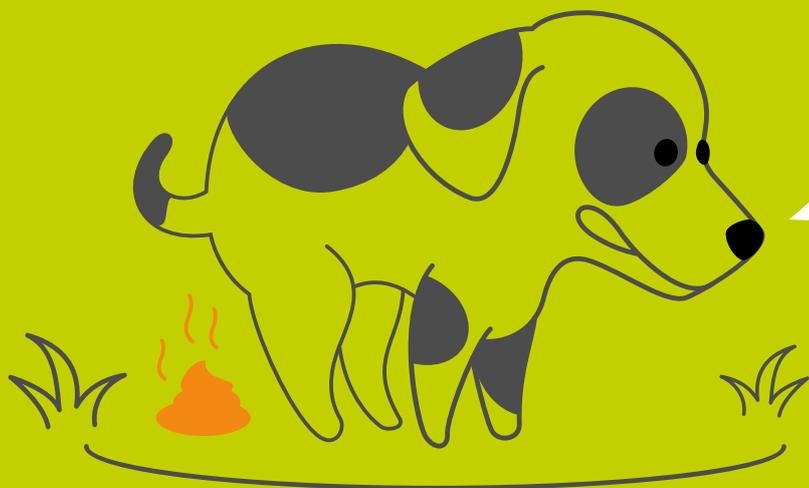
Par ailleurs, le Département a débuté les travaux de finitions de l'ouvrage. Ils sont conditionnés à sa rétrocession au patrimoine communal : drainage sous le tablier, reprise de bordures, pose de caniveaux, reprise des accotements et végétalisation des talus.



Vous souhaitez soumettre une question concernant la vie communale ? Envoyez un mail à : laquestiondumois@les-garennes-sur-loire.fr Afin que votre mail soit pris en compte, merci de préciser vos nom et adresse.

*Les chiens
ne peuvent pas ramasser,
vous oui!*

*Mon maître
est formidable,
il ramasse mes crottes
et tout le monde
lui dit merci!*



**UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE.
MERCÌ À TOUS !**

Les Garennes
sur Loire

